

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

**Etaient présents :**

**Mmes :** C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs. :** M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAU – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

*Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15 mn. Il remercie les électrices et les électeurs qui ont accordé massivement leur confiance au nouveau Conseil Municipal élu le dimanche 23 mars 2014. Il remercie également chacun des membres du Conseil Municipal sortant pour le travail effectué lors du mandat qui s'achève.

### ***I - DELIBERATION CONCERNANT L'ELECTION DU MAIRE – N° 2014-03-28.01***

*La séance est présidée par Monsieur Didier DUQUESNE, Doyen d'âge de l'assemblée.*

*Monsieur Didier DUQUESNE propose à l'ensemble des Conseillers l'élection du Maire de la Commune.*

*Après un vote à bulletin secret, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'élire Monsieur Michel BORREWATER, par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.*

### ***II - DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS – N° 2014-03-28.02***

*Monsieur Michel BORREWATER reprend la présidence de la séance. Il propose à l'assemblée de fixer le nombre des adjoints.*

*Après un vote à main levée, le nombre des adjoints est fixé à trois, à l'unanimité, par 15 voix POUR, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

### ***III - DELIBERATION CONCERNANT L'ELECTION DES ADJOINTS – N° 2014-03-28.03***

*Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers l'élection des trois adjoints de la Commune.*

*Après un vote à bulletin secret, l'assemblée délibérante décide d'élire :*

*- au poste de 1<sup>er</sup> adjoint : Madame Catherine CHARLOT née SAGARDOY  
par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.*

*- au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Luc VAN DRIESSCHE  
par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.*

*- au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint*

<i>Deux candidats : Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN</i>	<i>9 Voix</i>
<i>Madame Vincente GAUTIER</i>	<i>6 Voix</i>

*Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN est élu au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.*

**IV - DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES  
ADJOINTS – N° 2014-03-28.04**

**Fixation de l'indemnité de fonction du maire**

*Monsieur le Maire informe le nouveau Conseil Municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonction des maires, prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23.*

*Après avoir pris connaissance du barème, le Conseil Municipal décide par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer au Maire une indemnité correspondant à **31 % de l'indice brut mensuel 1015.***

**Fixation de l'indemnité de fonction des adjoints**

*Monsieur le Maire informe le nouveau Conseil Municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonction des adjoints, prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23.*

*Après avoir pris connaissance et, conformément à la Loi, les conseillers décident, à l'unanimité, par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer aux Adjointes une indemnité correspondant à **8,25 % de l'indice 1015.***

*Ces dispositions prendront effet à compter du 28 mars 2014.*

*Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.*

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 28 MARS 2014**

<b>NOM DE L'ELU</b>	<b>FONCTION</b>	<b>% DE L'INDEMNITE</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT</b>
Mr BORREWATER Michel	Maire	31%	1 178,46 €
Mme CHARLOT Catherine	1er adjoint	8,25%	313,62 €
Mr VAN DRIESSCHE Luc	2ème adjoint	8,25%	313,62 €
Mr DE BEURMANN Yves-Bernard	3ème adjoint	8,25%	313,62 €

La séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.